

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Georgette MICHAUD, domiciliée à Vérossaz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| Locaux et emplacements | : | café-restaurant, sis sur la parcelle N° 1146, folio 17, au lieu-dit "Goilles" |
| Adresse | : | Chemin d'Arche 49 |
| Enseigne | : | "ARCHE" |
| Prestations | : | service de mets et boissons, avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant |
| Heures d'ouverture et de fermeture | : | Lundi au vendredi : 06 h.00 à 21 h.30 Samedi : fermeture Dimanche : 08 h.00 à 13 h.30 |
| Début de l'activité | : | Le 1 ^{er} octobre 2014 |

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 22 septembre 2014.

Monthey, le 22 août 2014

L'Administration communale